

CERTIFICAT

Par la présente le soussigné bourgmestre de la commune d'Useldange certifie que conformément à loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et au règlement sur les bâtisses, les voies publiques et sites approuvé le 29 septembre 2017 par le conseil communal, l'exécution de la construction / transformation / extension / démolition définie ci-après à fait l'objet d'une autorisation de bâtir délivrée le 19.6.2026 par Monsieur le Bourgmestre.

AUTORISATION DE BATIR (N° de réf. : 2026 3375)

Concerne :

Projet de reconstruction d'un hangar, de rénovation de la toiture de l'étable, de réfection de deux silos et de la cour situé à Useldange, route d'Arion

No(s) cadastral(s) :

1206/3496

Architecte / Ingénieur-conseil :

Atelier d'architecture EXTENSO et le bureau d'étude AGRO PROJEKT

Autorisation du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité :

Autorisation n/réf. : 2006-000093 du 20 avril 2026

Pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours, le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire.

Le délai de recours devant les juridictions administratives (3 mois) court à compter de la date d'affichage du présent certificat.

Date d'affichage : _____

Useldange, le 19.6.2026

Le bourgmestre,

